



# LA PROTECTION SOCIALE

## I) Protection Sociale

→ La **protection sociale** désigne **tous les mécanismes de prévoyance collective**, permettant aux individus de faire face aux **conséquences financières des « risques sociaux »**. Il s'agit de situations susceptibles de **compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille**, en provoquant une **baisse de ses ressources** ou une **hausse de ses dépenses** (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, charges de famille, ...).

→ Les systèmes **les plus développés** de protection sociale sont surtout le fait des **pays européens**. Leurs ressources sont constituées principalement par les **impôts et les cotisations sociales**. **En France**, le système de protection sociale représente environ **500 milliards d'euros chaque année, soit plus de 30% du PIB**

### A) Logiques de la protection sociale

#### 1) Logique d'assurance sociale

→ Objectif : **Prémunir contre un risque de perte de revenu** (chômage, maladie, vieillesse, accident de travail).

Les prestations sociales sont financées par des **cotisations** sur les salaires (comme dans une assurance privée)

→ Réservées à **ceux qui cotisent** +++

#### 2) Logique d'assistance sociale

→ Objectif : Instaurer une **solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de pauvreté**.

Elle consiste à **assurer un revenu minimum**, qui ne couvre pas forcément un risque spécifique.

→ Il est versé sous **condition de ressources** ++, mais non de cotisations préalables (RMI, allocation adulte handicapé, ...)

#### 3) Logique de protection universelle

→ Elle couvre **certaines catégories de dépenses pour tous les individus**.

→ Les prestations sont donc accordées sans conditions de cotisations ni de ressources ++, mais sont les mêmes pour tous (prestations familiales).

## B) Organisation

- **La Sécurité Sociale** fournit la **couverture de base des risques** qui correspondent chacun à une branche :
  - **maladie (Assurance Maladie)/ maternité/ invalidité/ décès**
  - **accidents du travail/ maladies professionnelles**
  - **vieillesse**
  - **famille**

→ Elle est composée de **différents régimes** +++ regroupant les assurés sociaux **selon leur activité professionnelle** dont les principaux sont :

- Le **Régime général (82,2%)** qui concerne **la plupart des salariés, les étudiants**, les bénéficiaires de certaines prestations et les simples résidents
- Le **Régime agricole (7,8%)** qui assure **la protection sociale des exploitants et des salariés agricoles**. Il est **le seul régime de sécurité sociale à ne pas dépendre du ministère des Affaires sociales, du travail et de la Solidarité, mais du ministère de l'Agriculture**
- Les **Régimes des non-salariés non agricoles (5,3%)** couvrant **séparément** les artisans, les commerçants ou industriels et les professions libérales **pour l'assurance vieillesse**, le risque « maladie » faisant l'objet d'une gestion commune
- Les **régimes spéciaux (4,7%)** qui **couvrent les salariés qui ne sont pas dans le régime général** (fonctionnaires, agents de la SNCF, d'EDF-GDF,...)

→ Les **régimes dits complémentaires** peuvent fournir une **couverture supplémentaire** aux risques pris en charge par la Sécurité sociale. Certains sont **obligatoires** (régimes complémentaires de retraite des salariés du secteur privé) et d'autres **facultatifs** (mutuelles de santé, institutions de prévoyance)

- **L'UNÉDIC** gère le régime **d'assurance-chômage** +++
- Une **aide sociale** relevant de l'État et des départements apporte un soutien aux plus démunis

Quand tu comprends rien à l'organisation et que t'essaies de connecter ton cerveau à la feuille pour apprendre



## C) Histoire

En 1945, les bâtisseurs du système français de sécurité sociale poursuivent un triple objectif :

- Unité de la sécurité sociale (**unicité**)
- Généralisation quant aux personnes (**universalité**)
- **Extension des risques couverts**

J'entends parler d'histoire ?



## D) État-providence

→ Cette expression désigne :

- au **sens large**, l'ensemble des **interventions économiques et sociales de l'État**
- dans **un sens plus restreint**, **uniquement l'intervention de l'État dans le domaine social**, particulièrement à travers le système de protection sociale

→ Cette conception s'oppose à celle de l'**État-gendarme**, limitant le rôle de l'État à des **fonctions régaliennes** (ex : *police, justice, défense nationale, ...*)

→ La mise en place, en France, d'un **État-providence** développé s'est concrétisée par la **création de la Sécurité sociale** le **4 octobre 1945** ++

→ Le système français de protection sociale conjugue aujourd'hui les **dimensions d'assistance et d'assurance sociale** +++ afin de **garantir contre les « risques »** **vieillesse, maladie, chômage et famille**.

→ **Depuis la fin des années 1970**, on parle de « **crise de l'État-providence** » car le **ralentissement de la croissance**, la **montée du chômage** et les **difficultés de financement de la protection sociale** remettent en cause son **efficacité** et son **adaptation** aux nouveaux besoins sociaux (*exclusion, vieillissement démographique*)

## II) Domaines couverts

### A) Prestations

→ Les prestations sociales désignent toutes les prestations que les institutions de protection sociale versent à leurs bénéficiaires qu'elles soient :

- **en espèces** (revenu de remplacement, ex : **indemnités journalières**)
- **en nature** (**remboursement** des dépenses engagées ou **financement direct** de services)

→ Elles constituent une des formes de la redistribution des revenus et représentaient, en 2014, **32% du produit intérieur brut**

## B) Catégories

Les **comptes de la protection sociale**, publiés annuellement, distinguent cinq catégories de prestations correspondant à autant de risques : +++

### 1) Le risque santé (34,2%)

Inclut la **maladie**, l'**invalidité**, les **accidents du travail** et les **maladies professionnelles**.

### 2) Le risque maternité-famille (8,8%)

Inclut notamment les **indemnités journalières**, l'**allocation pour jeune enfant**, les **allocations familiales**, les **aides à la garde d'enfant** et l'essentiel des **aides au logement**.

### 3) Le risque vieillesse-survie (45,4%)

Il **inclut la prise en charge de la dépendance qui n'est pas reconnue comme un risque à part entière**, malgré la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).  
Il **occupe la part la plus importante** en raison du **poids des retraites**.

### 5) Le risque exclusion sociale (2,4%)

Pris en charge, jusqu'à la mise en place du revenu de solidarité active (RSA) le 1er juin 2009, à 80 % par le **revenu minimum d'insertion (RMI)**

### 4) Le risque emploi (6,6%)

C'est-à-dire l'**indemnisation du chômage**, les **aides à la réadaptation** et la **réinsertion professionnelle**, les **préretraites**.

**Astuce** : La **Sécurité Sociale** qui comprend le **risque maladie (Assurance Maladie)** n'assure pas contre le **risque emploi (UNÉDIC)** ni contre le **risque exclusion sociale (État)**

## C) De la CMU vers la PUMA

### 1) La CMU

La loi du 27 juillet portant **création d'une couverture maladie universelle** met en place à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2000**, deux droits fondamentaux pour l'accès aux soins :

- Un **droit immédiat à l'assurance maladie (CMU de base)** pour toute personne en situation de **grande exclusion** (mais aussi de nombreuses personnes momentanément ou durablement dépourvues de droit à l'assurance-maladie) **en résidence stable et régulière sur le territoire**, aussi bien métropolitain que dans les DOM, ...
- Un **droit pour les plus défavorisés** (10% de la population) (**CMU complémentaire**), sous **condition de ressources**, à une **couverture complémentaire gratuite**, avec dispense d'avance des frais (tiers-payant)

### 2) La PUMA

(**Protection Maladie Universelle**  
depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2016**)

Elle permet l'accès **au soin, le remboursement des soins, prestations et médicaments à toute personne résidant en France** et qui n'est **pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie**.

## III) Financement de la protection sociale

### A) Cotisations (63%)

→ Les cotisations sociales sont des **versements obligatoires** effectués par les **non-salariés**, les **employeurs et leurs salariés** pour acquérir des droits à des prestations sociales +++

→ Il s'agit des cotisations d'assurance maladie-maternité-invalidité-décès, d'assurance vieillesse, veuvage et accidents du travail, ...

→ Enfin, depuis le **1<sup>er</sup> juillet 2004**, la **nouvelle contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA)** a été mise en œuvre. Elle est **due par les employeurs privés et publics redevables de la cotisation patronale d'assurance maladie**. Son taux est de **0,3 %**.

→ Les cotisations représentent **une part prépondérante** des ressources de la protection sociale (soit **63%**).

## B) Fiscalité (24,5%)

→ Le **financement fiscal par les « impôts et taxes affectés »** (ITAF) constitue une **part croissante** des ressources de la protection sociale. +++

Les « impôts et taxes affectés » sont des ressources fiscales affectées au financement des prestations sociales ou au financement des dépenses spécifiques de certains régimes d'assurances sociales. On y distingue :

- les **transferts de ressources fiscales** versés de manière permanente au régime des exploitants agricoles,
- les **impôts sur les produits** (droits de consommation sur les alcools et le tabac, taxes sur les assurances automobiles, taxe sur les activités polluantes, ...),
- les **impôts sur les salaires et la main d'œuvre**,
- les **impôts sur le revenu et le patrimoine**. Ces derniers constituent la part la plus importante des « impôts et taxes affectés ». La contribution sociale généralisée (CSG), créée en 1991, est la principale ressource de ce type (64,8 % des impôts et taxes affectés en 2007) S'y ajoutent le prélèvement de 2 % sur les revenus des capitaux et des valeurs mobilières, et d'autres contributions plus mineures.

## C) État (10,2%)

→ Les contributions publiques de l'État financent :

- des **dépenses de solidarité** (ex : RMI, Fonds de solidarité vieillesse),
- une partie des **exonérations** de cotisations employeurs pour **les bas salaires**,
- et **subventionnent** des **régimes de façon permanente ou en cas de difficultés** (ex : les régimes de retraite de certaines professions dans lesquelles le nombre d'actifs cotisants est inférieur au nombre de retraités).

## D) La LFSS

→ La **loi de financement de la Sécurité sociale** (LFSS) est une catégorie de loi créée par la révision de la **Constitution** du 22 février **1996** +++

→ Elle **vis** à maîtriser les **dépenses sociales et de santé** +++

→ Elle détermine les **conditions nécessaires** à l'**équilibre** financier de la Sécurité sociale et fixe les **objectifs de dépenses en fonction des prévisions de recettes**.

→ Elle est **vote**e par le **Parlement tous les ans**, à l'automne, en même temps que la loi de finances déterminant le budget de l'État (LF).

→ La loi organique du **2 août 2005** **réforme** les LFSS. Elle en modifie la présentation en la rapprochant de celle des LF, élargit les pouvoirs du Parlement, inscrit les prévisions dans un cadre pluriannuel et **introduit** une **démarche « objectifs-résultats »**, sur le **modèle des LF**.

## IV) Évolution

---

### La réforme de 2004 de l'Assurance Maladie

- **Dossier médical** personnel, unique et informatisé
- Dispositif **du médecin traitant** :
  - Choisi par le patient
  - Orientation par le médecin traitant vers le spécialiste (sauf urgence et suivi)
  - Liberté de choix conservée mais diminution des remboursements en cas de non respect.
- Politique du **médicament générique**
- **Renforcement du contrôle des arrêts de travail**
- **Contribution forfaitaire de 1€**
- **Carte Vitale 2 avec photographie**

Voilà fini pour cette fiche, j'espère qu'elle ne vous a pas trop achevés mdr sinon grosse dédicace à la Tuterie et particulièrement mes co-tuts ♥ : Lucile, Sa(b)rina, Léa  
Dédicace à mes fillotes : Dicle, Éloïse, Aurore, Alexandra et Juliette  
Gros bisous à tous les P1 en général, courage, la Santé Pub vous aime et bossez bien !